



Ne pas diffuser

**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil communal
le 12 septembre 2019**

RAPPORT N° 18/2019 AU CONSEIL COMMUNAL

**Réponses aux postulats de M. Bastien Schobinger
intitulé « Entretien des routes, où va-t-on ? » et de
M. Antoine Dormond intitulé « Décibels »**

Vevey, le 23 août 2019

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission chargée d'étudier les Réponses aux postulats de M. Bastien Schobinger intitulé « Entretien des routes, où va-t-on ? » et de M. Antoine Dormond intitulé « Décibels » (2019/RP18) s'est réunie le mardi 18 juin 2019 à l'Hôtel de Ville de Vevey.

Celle-ci était composée d'Antoine Dormond, Laurent Lavanchy, Eric Oguey, Roger Pieren, Dora Rentsch, Bastien Schobinger et Ambroise Méan.

La Municipalité était représentée par Mme Leimgruber, ainsi que M. Lehrian.

Discussion générale

Suite aux préambules de Mme Leimgruber et M. Lehrian, la parole est donnée aux postulants. Ces derniers font part de leur satisfaction et remercient les services ainsi que la Municipalité pour le travail effectué.

Lutte contre le bruit routier

Un commissaire s'interroge sur les actions envisagées dans le cas où les mesures de réduction de bruit n'obtiennent pas le résultat souhaité. On lui répond que si les réductions à la source ne sont pas satisfaisantes, il faudra implémenter des mesures afin de limiter la propagation de bruit. Cependant, ceci est difficile en milieu urbain car des structures comme des barrières anti-bruit sont peu propices. La dernière solution serait des mesures à mettre en place directement dans les habitations comme le remplacement des fenêtres. Vu qu'elles sont extrêmement coûteuses, il se peut que le canton mette à l'enquête un plan d'allègement permettant de déroger aux valeurs limites. Ces plans sont présents dans la majorité des communes car ces valeurs sont presque impossibles à respecter en localité.

Entretien du réseau routier

Un commissaire demande comment sont suivis les chantiers. Pour les gros chantiers, le suivi est sous-traité à des bureaux d'ingénieurs civils. Pour les petits chantiers, la gestion se fait en interne directement avec les mandataires. L'accompagnement de l'Association Sécurité Riviera est également crucial afin d'éviter tout accident ou accrochage.

Bases légales

Les subventions contre le bruit routier viennent de la Confédération. Le canton est ensuite libre de subventionner les projets comme bon lui semble. Ces subventions sont essentiellement accordées pour la couche phono-absorbante de la route.

Réponses aux postulats

Un commissaire demande s'il sera possible d'augmenter le pourcentage de routes qui respecteront les normes après travaux, au-delà des 6% indiqués. M. Lehrian répond que dans les zones 30 km/h les phono-absorbants n'ont presque aucun effet. Donc si l'on voulait augmenter ces chiffres sur ces tronçons, la seule solution serait une redirection du trafic sur d'autres axes.

Les phono-absorbants ne sont pas un produit miracle. Ils sont premièrement plus chers qu'un revêtement classique et perdent toute leur efficacité dès lors que l'on en taconne une partie. Il faut également un entretien régulier d'au moins quatre fois par année afin de vider les ports. Finalement, rouler dessus avec des chaînes dégrade instantanément son potentiel phonique.

Une proposition est faite par un commissaire de passer tout le réseau routier veveysan en zone 30 km/h. On lui répond qu'une très grande majorité des routes sont déjà passées en zone 30 km/h. Cependant, les limitations de vitesse de la route cantonale sont établies par le canton et Vevey ne pourra pas les modifier sans son accord.

Un commissaire demande si le montant de CHF 1'750'000.- est théorique ou s'il reflète vraiment l'investissement total pour l'amélioration du réseau routier. Il précise qu'il faut prendre en compte les infrastructures souterraines : électricité, eau et égouts. Mme Leimgruber lui répond que par exemple la tuyauterie a son propre budget dans un préavis. Cependant, elle attire l'attention sur le deuxième paragraphe de la réponse aux postulats qui stipule que les dépenses moyennes pour la législature en cours sont de CHF 1'450'000.- soit environ CHF 300'000.- de moins que le budget théorique. Elle précise également qu'elle ne peut répondre de la capacité des services à absorber une charge supplémentaire si plus de projets étaient entrepris afin d'utiliser tout le budget.

Un commissaire aimerait savoir si le budget actuel suffit à maintenir une qualité du réseau routier stable, s'il permet de l'améliorer ou si au contraire il est insuffisant et engendra la dégradation du réseau sur une durée de 15 à 20 ans. M. Lehrian répond que les CHF 1'450'000.- assurent un maintien de l'état du réseau. Il souligne aussi que l'entier du budget n'étant pas alloué uniquement à la route, ledit budget suffira à maintenir la qualité du réseau, tant que les autres frais n'augmentent pas. Il mentionne également que l'éclairage représente près de 10% des coûts. Un commissaire rajoute que si l'on arrivait à faire des économies sur l'éclairage grâce au plan lumière qui est en cours de développement, il y aurait plus d'argent à consacrer au réseau routier. M. Lehrian acquiesce. Il précise qu'il serait même possible de transférer cette dépense sur un plan d'investissement comme Candela.

Un commissaire demande si les travaux entrepris cette année utiliseront tout le budget et dans le cas contraire, si un report est envisagé sur le budget de l'année prochaine. On lui répond que le budget sera probablement utilisé dans son entier, même s'il est trop tôt pour faire un bilan. En 2018, il n'y a eu que CHF 20'000 de report sur l'entièreté du budget alloué à l'entretien routier.

Conclusion

Au vote, la commission accepte les conclusions du rapport-préavis N° 18/2019 à l'unanimité. Elle vous prie donc, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le rapport-préavis no 18/2019, du 3 juin 2019, Réponse aux postulats de Monsieur Bastien Schobinger intitulé « Entretien de nos routes, où va-t-on ? » et Monsieur Antoine Dormond « Décibels » ;
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

- 1.** d'accepter la réponse de la Municipalité aux postulats de Monsieur Bastien Schobinger intitulé « Entretien de nos routes, où va-t-on ? » et Monsieur Antoine Dormond « Décibels »

Pour la commission,
le président rapporteur : Ambroise Méan

